



Notre Service Après-vente ADOUCCISSEURS D'EAU

www.apicsas.com

Installation

Si vous le désirez, vous pouvez opter pour une installation de votre adoucisseur par l'un des techniciens du Service Après Vente APIC.

Un devis d'installation vous sera proposé comprenant :

- un forfait d'installation (main d'œuvre et déplacement),
- les accessoires nécessaires au raccordement en fonction des modèles d'adoucisseurs.

Les limites du forfait sont :

- un minimum de 50 cm de tuyauterie droite,
- installation électrique et tout à l'égout à proximité de l'installation (moins de 1 mètre).

Les accessoires suivants sont obligatoires pour le raccordement :

- un kit by pass,
- un monofiltre avec une cartouche filtrante,
- un réducteur de pression.

Aucune modification de plomberie ou de maçonnerie n'est couverte par le forfait.

Mise en service

Elle est assurée gratuitement par l'un des techniciens du Service Après Vente APIC, pour les adoucisseurs HESTIA, EURO, CHRONOS, HERACLES et NESSOS, sous réserve que cette mise en service soit demandée au plus tard dans un délai de 90 jours après la date d'achat.

Le technicien effectue la mesure du TH, vérifie l'aspect sanitaire de votre installation et adapte au mieux les réglages de votre adoucisseur à votre foyer, notamment sa capacité. Vous bénéficiez ainsi d'un service technique de qualité et personnalisé.

Téléphone pour prise de rendez-vous :

0892 700 279



appel facturé 0.34 € HT/min

Contrat d'entretien

Le technicien APIC propose un contrat d'entretien valable 1 an, pendant lequel APIC prendra à sa charge les frais de déplacement et de main d'œuvre.

Seules les pièces détachées sont à la charge du client avec une remise de 20 %.

La souscription à ce contrat permet également une remise de 10 % sur l'achat des produits d'entretien.

Ce contrat est établi pour une cotisation forfaitaire selon le tarif en vigueur.

Lors de sa visite annuelle de contrôle et de maintenance, le technicien assurera les prestations suivantes :

- analyse de l'eau : contrôle du TH,
- inspection et nettoyage de l'ensemble hydraulique,
- vérification des vannes du by-pass,
- vérification et entretien du système de saumurage,
- nettoyage du bac à sel, si nécessaire,
- essais des cycles de régénération,
- changement des réglages de l'appareil,
- contrôle du système de comptage de l'eau douce,
- changement de cartouche du pré-filtre (cartouche non fournie),
- désinfection des résines (désinfectant non fourni),
- remplissage du bac à sel (sel non fourni).

Garanties

1 an sur la main d'œuvre et le déplacement.

3 ans sur les pièces détachées.

10 ans sur la bouteille, le corps et la résine.

Cette garantie couvre tout vice de fabrication. Elle ne peut s'appliquer que si les appareils ont fait l'objet d'une installation dans les règles de l'art et d'un usage normal dans les conditions d'emploi pour lesquels ils sont prévus.

La garantie ne s'applique pas aux détériorations ou accidents provenant de négligences, de défaut de surveillance, d'entretien ou d'une transformation quelconque des appareils.

La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses par notre service technique.